

**ARRÊTÉ n°2021–PREF–DRCL/282 du 23 avril 2021**

**abrogeant l'arrêté n°2021–PREF–DRCL/256 du 8 avril 2021  
et portant modification de l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des conseillers  
régionaux et départementaux des 20 et 27 juin 2021**

Le Préfet de l'Essonne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

**VU** le Code électoral et notamment son article R.41 ;

**VU** le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Eric JALON, préfet hors classe, en qualité de Préfet de l'Essonne ;

**VU** le décret n°2021-483 du 21 avril 2021 portant convocation des collèges électoraux pour procéder à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers régionaux, des conseillers à l'assemblée de Corse, des conseillers à l'assemblée de Guyane et des conseillers à l'assemblée de la Martinique ;

**VU** l'arrêté n°2021–PREF–DRCL/256 du 8 avril 2021 portant modification de l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des conseillers régionaux et départementaux des 13 et 20 juin 2021 ;

**Considérant** le report des élections départementales et régionales aux 20 et 27 juin 2021 ;

**SUR proposition** du Secrétaire Général de la Préfecture de l'Essonne,

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'arrêté n°2021-PREF-DRCL/256 du 8 avril 2021 portant modification de l'heure de clôture du scrutin pour l'élection des conseillers régionaux et départementaux des 13 et 20 juin 2021 est abrogé.

**Article 2 :**

L'heure de clôture du scrutin pour l'élection des conseillers régionaux et départementaux des dimanches 20 et 27 juin 2021 est fixée à 20h00 dans toutes les communes du département de l'Essonne.

**Article 3 :**

Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins des maires des communes du département de l'Essonne au plus tard le mardi 15 juin 2021.

Il devra, en outre, être apposé dans les bureaux de vote le jour du scrutin.

**Article 4 :**

Le Secrétaire Général de la préfecture de l'Essonne, les sous-préfets d'Étampes et de Palaiseau, ainsi que les maires des communes du département de l'Essonne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Le Préfet,



Éric JALON